Les élus vous informent

Retrouvez-nous sur nos réseaux :

Mai 2021

N° 210

Mot du Maire

Chères Reuilloises, chers Reuillois,

Je vous l'annonçais le mois dernier, notre offre de soins, à Reuilly, intègre désormais **la téléconsultation**.

La borne de téléconsultation sera disponible, dès le 10 mai, au Cabinet de Téléconsultation, rue de la République, dans l'ancien cabinet du dentiste, réaménagé à cet effet.

Afin de satisfaire aux dispositions du Code de l'Assurance Maladie qui instaure un parcours de soins coordonné par un médecin référent, le médecin référent prescrit à ses patients lorsque cela est justifié, l'utilisation de la téléconsultation.

Cette prescription vaut pour des renouvellements d'ordonnances ou des pathologies légères et peut se pratiquer à chaque fois que nécessaire, pourvu que le médecin référent soit consulté en cabinet au moins une fois chaque année.

Dans ces conditions, l'Assurance Maladie et les complémentaires santé prennent en charge la consultation comme elles le font lors de consultations en cabinet.

En cette période de crise sanitaire de Covid-19, la téléconsultation est prise en charge totalement par l'Etat.

Vous trouverez, ci-dessous, les informations pratiques pour l'utilisation de la borne et vous serez assistés, lorsque vous vous y rendrez, par Aurélie DELABY, formée pour cela.

Encore une fois, cette innovation va répondre à un réel besoin ; **elle ne nous dispense pas de poursuivre activement la recherche de médecins résidents**. Cette recherche est poursuivie toujours avec l'objectif d'une présence médicale continue, en dernière limite, dégradée.

Je suis persuadé que vous n'hésiterez pas à « télé-consulter » et faire de cette innovation, un succès reuillois.

Bien à vous, Yves Guesnard

Installation d'une borne de téléconsultation à Reuilly

Horaires

À partir du 10 mai, **le cabinet de téléconsultation est ouvert le lundi et le vendredi de 10h à 12h et le mercredi de 9h30 à 11h30.**

Rendez-vous

Pour prendre rendez-vous, **appeler la mairie au 02 54 03 49 00** aux horaires d'ouverture.

Le cabinet est situé au 23 rue de la République, n'oubliez pas **votre carte vitale** le jour de votre rendez-vous. **En moins de 10 minutes, vous serez mis en relation avec un médecin disponible**. Sur place, Aurélie DELABY ou un agent de la commune a été formé pour vous orienter et vous assister si besoin.

Pendant votre consultation, vous pourrez obtenir **tous les avis médicaux** pour des pathologies bénignes et courantes, **toutes les ordonnances et renouvellements d'ordonnances** (hors médicament de

Installation d'une borne de téléconsultation à Reuilly

classification 3), **un arrêt de travail**, **des prescriptions vaccinales** et bien plus encore !

Cependant, il n'est pas possible d'amener des enfants de moins de 3 ans téléconsulter. Il ne vous sera pas possible de réaliser un certificat d'aptitude pour une pratique sportive ou de prolonger un arrêt de travail. Il en est de même pour le suivi des maladies graves ou de longue durée. Ces consultations demandent en effet un examen en présentiel.

Modalités d'accès

Ce dispositif s'intègre dans un parcours de soins encadré, au moyen d'une visite par an minimum, par votre médecin traitant. Lors de pathologies bégnines et en cas d'indisponibilité de votre médecin traitant, celui-ci pourra donc vous orienter vers la téléconsultation.

En ce moment et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, vous n'aurez rien à payer, les téléconsultations étant prises en charge par l'État à 100%.

Focus sur le pôle Gestion Financière et Budgétaire

Quatrième mois consécutif que je vous propose une présentation, par pôle, des agents de la commune. Cette fois, le focus se tourne vers nos deux agents du **pôle Gestion Financière et Budgétaire** qui est essentiel au développement des activités municipales en portant plusieurs missions déterminantes :

- **Assurer l'enregistrement comptable des recettes et des dépenses** dans le cadre de l'exécution budgétaire,
- **Contribuer à l'élaboration du budget** prévisionnel en fonctionnement et en investissement,
- **Assurer des missions de contrôle de gestion,**
- **Contribuer à l'arrêté des comptes** en fin d'année et à **l'élaboration du compte administratif**,
- Préparer les **dossiers de demandes de subventions**,
- Assurer la **relation avec la Trésorerie Principale**.

Ces missions concernent le Budget communal principal, le budget annexe de l'Assainissement, le budget annexe du Lotissement, le budget du Centre Communal d'Action Sociale et également, dans le cadre de la gestion intercommunale de la distribution de l'eau potable, le budget du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable).

En outre et en collaboration avec le Pôle Services au public, il participe aux réunions de pilotage des contrats de Délégation de Services Public (eau potable et assainissement) et assure une mission d'assistance au Délégué aux Syndicats de Rivières.

Le pôle est composé de :

- **Sandra MOREAU**, responsable du Pôle,
- **Catherine JUBERT**, agent comptable.

Le pôle fonctionne en relation étroite avec le Maire, l'Adjoint aux Travaux, le responsable du Pôle Services au public et le responsable du Pôle Administration Générale - Ressources Humaines.

Pour chacun des secteurs d'activité, le Pôle intervient dans **la préparation des dossiers à présenter au Conseil Municipal.**

L'engagement de ce pôle, depuis 2014, par son action professionnelle et rigoureuse, a permis de contribuer au **redressement de la situation financière de la Commune**, redressement confirmé chaque année par l'analyse des principaux indicateurs financiers, opérée par le Trésorier Principal et présentée au Maire.

Yves Guesnard

COVID-19 : DERNIÈRES DIRECTIVES

Depuis le 3 mai, l'attestation n'est plus nécessaire en journée et les déplacements sont autorisés à plus de 10 km. **Le 19 mai**, les commerces, les terrasses, les musées, les cinémas et les théâtres rouvriront avec des jauges limitées et le couvre-feu sera repoussé à 21h.

RAPPEL SUR LE TRI DES DÉCHETS MÉNAGERS

De nombreuses erreurs de tri sont constatées chaque semaine dans nos rues. Une liste des déchets à trier assez exhaustive se trouve au verso du calendrier de tri, distribué en début d'année. Les logos présents sur les emballages peuvent vous aiguiller en cas de doute.

D'une manière générale, **tout ce qui n'est pas précisé dans le tableau du calendrier de tri est à déposer avec les ordures ménagères** (sac noir) ou **à la déchetterie pour les déchets verts, les textiles, les piles, les encombrants, les appareils électroniques, les produits toxiques, les pneus, la litière ou le verre.**

Ne pas respecter les conditions de collecte des déchets (jour, tri), est puni d'une amende de 35€ par l'article R632-1 du code pénal.

MAISON FRANCE SERVICE

La commune de Reuilly est fière d'avoir vu sa Maison des Services au Public être labélisée « Maison France Service ». Les guichets des espaces France Services sont pensés pour apporter des réponses adaptées à chacune de vos situations :

- **Un accompagnement dans les démarches administratives** du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source ou encore le renouvellement d'une pièce d'identité, du permis de conduire et de la carte grise,
- **un appui au numérique** qui vous permettra la création d'une adresse e-mail, des impressions de documents ou des numérisations de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs ou de santé, la consultation de vos impôts en ligne,
- **une aide aux démarches en ligne** sur les sites de plusieurs opérateurs comme la Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, la MSA, l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite.

La Maison France Service de Reuilly, située au Bureau de Poste et joignable au 02 54 03 50 17, est ouverte le lundi de 13h45 à 17h, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h15 à 17h et le samedi de 9h à 12h.

REUILLY SE TRANSFORME

ESPACE NATUREL SENSIBLE

Le panneau de présentation du parcours « Arbres » de l'Espace Naturel Sensible a été vandalisé. Une commande est en cours pour le remplacer.

BANQUE ALIMENTAIRE

Une demande de travaux a été déposée pour **le futur bâtiment de la Banque alimentaire**, proche de la gare. Une consultation d'entreprises a été lancée.

DÉMOLITION D'UNE MAISON

Une demande de **permis de démolir a été déposée pour la maison placée à l'angle du chemin de la Valterie et de la voie ferrée**. Cette zone étant dans le périmètre protégé des Monuments Historiques, cette demande doit être soumise à l'Architecte des Bâtiments de France.

CAMPING

À l'occasion de l'ouverture du camping pour la haute saison depuis début mai, un **asservissement des portes des sanitaires a été installé** fin avril. Ainsi, seuls les campeurs, avec leur carte d'accès, auront la possibilité d'utiliser les sanitaires. Les **conteneurs de tri de l'aire vont être déplacés à l'usage exclusif des campeurs**.

CIMETIÈRE

De nouveaux galets ont été déposés au Jardin de Souvenir permettant ainsi un plus grand respect de nos défunts.

Prochains évènements et manifestations

- **8 mai** : Commémoration du 8 mai organisée par la municipalité, sans public.
- **30 mai** : Randonnée pédestre organisée par l'Union Sportive de Reuilly.
- **20 juin** : Premier tour des élections régionales et départementales.
- **27 juin :** Second tour des élections régionales et départementales.

Retour du Cap Jeunesse

Les activités du **CAP jeunesse**, pour les jeunes de 12 à 17 ans, **reprendront lors des grandes vacances au mois de juillet** (selon l'évolution de la situation sanitaire).

Vous pouvez **dès maintenant télécharger le dossier d'inscription** sur le site internet de la mairie (rubrique : « Services », « Enfance, jeunesse et vie scolaire », « Cap Jeunesse »).

Une fois le **dossier complet** retourné à la mairie ou au Centre de loisirs, vos identifiants pour accéder au Portail-Famille vous seront communiqués et il vous sera ainsi possible de gérer les réservations et les paiements en ligne.

Nuisances sonores

La mairie reçoit de nombreuses plaintes de riverains liées à l'incivisme inconsidéré d'un voisinage qui bricole et jardine sans le moindre respect des règles.

Pour rappel, les **travaux** susceptibles de causer une **nuisance sonore pour le voisinage** ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Arrêté préfectoral n°2011-E-1962 du 13 juillet 2001 réglementant les bruits de voisinage

Ventes

Il reste **2 parcelles viabilisées à vendre** d'une superficie de 1241 m² et 1096 m² **au lotissement des Champs de Devant, 15€ le m²**. Renseignements à la mairie.

Banque alimentaire

Voici les prochaines dates de la **Banque Alimentaire** :

les mercredis 12 et **26 mai**

Permanence des élus

La prochaine permanence des élus se déroulera le **samedi 22 mai 2021 de 10h à 12h.**

Le PASS Seniors

Le **PASS Seniors** (Programme des Activités, des Services et du Soutien aux Seniors) **arrivera dans vos boites aux lettres cet été.**

Il vous informera des services et des activités pour les seniors de la commune.

Élagage des haies

Il est obligatoire, pour les riverains des voies communales et chemins ruraux, **d'élaguer les plantations** entravant la sûreté et la commodité de passage ou pouvant représenter un danger pour la circulation routière, notamment lorsque cela entraîne un manque de visibilité.

À défaut, la commune le fera faire aux frais du propriétaire.

Articles R116-2 5° du Code de la Voirie Routière, D161-14 et R161-28 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La parole à l'opposition

Chères Reuilloises, Chers Reuillois,

Comme vous le savez, la crise sanitaire impacte fortement les activités de nos associations locales. Une reprise normale se fera sans aucun doute très lentement et aura une résonnance sur vos organisations futures.

Fort des compétences présentes au sein de notre groupe, en matière de santé et d'investissement dans le tissu local, nous sommes à votre disposition pour réfléchir avec vous aux nouvelles organisations à mettre en place afin de retrouver le dynamisme associatif de notre village.

N'hésitez pas à nous contacter.

Prenez soins de vous.

Contact : avanconsensemblepourreuilly@gmail.com, ou 07.81.09.70.86 (tél : S.Pain)

Marine Cousset, José Carvalho, David Grolleau, Sandrine Pain